

LES ÉLUS LOCAUX

Présentation - Définitions

7-1 Structure par âge et par catégorie socioprofessionnelle des élus locaux

7-2 Part des femmes parmi les élus locaux

Chapitre 7

Les élus locaux

PRESENTATION

Au 1^{er} janvier 2019, 65,2 % des maires ont 60 ans ou plus. Leurs adjoints sont en moyenne plus jeunes et au total la proportion de conseillers municipaux de 60 ans ou plus est de 39,4 %. Cette proportion est plus faible parmi les conseillers régionaux et territoriaux (30,2 %). En revanche, la part des élus de plus de 60 ans est plus élevée parmi les conseillers départementaux (43,5 %) et communautaires (58,4 %).

Plus de 40 % des maires sont retraités, et les agriculteurs restent fortement représentés du fait du nombre élevé des petites communes rurales. Par rapport à leur part dans la population totale, les cadres et les artisans-commerçants sont surreprésentés parmi les élus, tandis que les ouvriers sont sous-représentés.

La part des femmes parmi les élus locaux progresse mais reste loin de la parité pour les fonctions exécutives locales. Cette part est plus élevée parmi les jeunes élus : 44,5 % de femmes parmi les élus de 18 à 39 ans, pour une moyenne de 39,1 % tous âges confondus.

L'obligation d'alternance stricte hommes/femmes dans la présentation des listes électorales, qui s'appliquait auparavant aux communes de 3 500 habitants et plus, a été étendue aux communes de 1 000 habitants et plus par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Cette obligation se traduit par des taux de féminisation de 47,9 % des conseillers régionaux et territoriaux au 1^{er} janvier 2019 et de 46,8 % dans les communes de plus de 1 000 habitants. Le taux de féminisation des conseillers départementaux est quant à lui de 50,4 %, traduisant l'obligation de présenter des binômes (hommes, femmes) sur les listes électorales.

Pour les fonctions de président, ces taux restent en revanche plus faibles, même s'ils progressent également. Ainsi, après les élections régionales de 2010, seuls 7,7 % des présidents de conseils régionaux étaient des femmes ; cette proportion atteint maintenant 23,5 %. Le taux de féminisation des présidents de conseil départemental passe de 6,1 % après les élections de 2011 à 12,4 % en 2019. 8,3 % des présidents de conseils communautaires sont des femmes en 2019. Parmi les maires, 16,9 % sont des femmes. Cette proportion a elle aussi légèrement progressé : elle n'était que de 10,9 % après les élections de 2001 et de 13,9 % après celles de 2008. Le taux de féminisation des maires est le plus important dans les communes de moins de 500 habitants (18,4 %) puis diminue ensuite avec la taille de la commune ; il augmente à nouveau pour les communes de 100 000 habitants ou plus (16,7 %, soit 7 femmes maires sur 42).

Plus on s'éloigne de la fonction de maire, plus les fonctions sont occupées par des femmes : 29,1% parmi les premiers adjoints, 37,7 % pour les seconds adjoints et 43,2 % parmi les autres adjoints et conseillers.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr/Elections

« La part des femmes dans les conseils municipaux », bulletin d'information statistique (BIS) de la DGCL n°132, mars 2019.

« La part des femmes dans les conseils communautaires », bulletin d'information statistique (BIS) de la DGCL n°133, mars 2019.

« La part des femmes parmi les élus locaux augmente », bulletin d'information statistique (BIS) de la DGCL n°119, novembre 2017.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-1>

DEFINITIONS

Les données sont recueillies et traitées au ministère de l'Intérieur par le bureau des élections et des études politiques (direction de la modernisation et de l'action territoriale).

Mandats : Il s'agit des mandats électifs tels qu'ils figurent dans le répertoire national des élus (RNE).

Répertoire national des élus (RNE) : Le RNE, régi par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus », constitue

une base de données mise à jour en continu par les préfetures, afin d'assurer le suivi des mandats électoraux et des fonctions électives de tous les élus.

Catégories socioprofessionnelles : Elles sont déterminées selon 65 postes pour la quasi-totalité des élus. Ces professions ont été reclassées selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, agrégée en 8 postes. Il subsiste un nombre important de déclarations « autres professions » qui ne peuvent être reclassées. Par ailleurs, la ventilation de la population est disponible pour les plus de 15 ans, donc au-delà de la population éligible, et comprend de plus un grand nombre de personnes en formation (« autres sans activité professionnelle »).

7.1 Structure par âge et par catégories socioprofessionnelle des élus locaux

Nombre d'élus locaux au 1er janvier 2019 et répartition par âge ^(a)

Mandats	Effectifs	Répartition par classe d'âge (en %)			Ensemble
		moins de 40 ans	de 40 à 59 ans	60 ans ou plus	
Conseillers régionaux et territoriaux ^(b)	1 927	13,8	56,1	30,2	100,0
Dont : présidents	17	0,0	70,6	29,4	100,0
Conseillers départementaux ^(c)	4 187	6,4	50,1	43,5	100,0
Dont : présidents	97	0,0	40,2	59,8	100,0
Conseillers communautaires	66 963	3,5	38,1	58,4	100,0
Dont : présidents	1 257	2,6	36,0	61,5	100,0
Conseillers municipaux ^(c)	498 164	10,9	49,7	39,4	100,0
Dont : maires	34 816	1,8	33,1	65,2	100,0
1ers adjoints	34 119	3,2	40,9	55,9	100,0
2èmes adjoints	31 941	5,0	46,4	48,6	100,0
autres adjoints	51 011	5,4	46,8	47,8	100,0
autres conseillers	346 277	13,9	53,0	33,1	100,0
Dont : Communes de moins de 1 000 habitants	275 849	12,1	50,0	37,9	100,0
Communes de 1 000 habitants et plus	222 315	9,4	49,4	41,2	100,0
<i>Population française de 18 à 99 ans (au 01/01/2019)</i>	<i>52 465 509</i>	<i>33,3</i>	<i>33,3</i>	<i>33,3</i>	<i>100,0</i>

(a) Âge au 1er janvier.

(b) Y compris Corse, Martinique et Guyane.

(c) Y compris Paris.

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (répertoire national des élus) ; Insee, estimations de population.

Champ : France métropolitaine + DOM.

La catégorie socioprofessionnelle des élus locaux au 1er janvier 2019

Catégorie socioprofessionnelle	en %					
	Conseillers régionaux et territoriaux	Conseillers départementaux	Conseillers communautaires	Conseillers municipaux	dont : Maires	Population de 15 ans ou plus
Agriculteurs exploitants	3,8	4,3	9,3	10,3	14,1	0,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	9,8	6,4	6,7	6,6	6,3	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	41,0	33,8	20,0	15,4	16,2	9,6
Professions intermédiaires	11,7	16,5	13,0	14,7	11,0	13,8
Employés	7,4	9,2	10,2	19,3	7,8	15,3
Ouvriers	0,4	0,2	0,9	3,9	1,0	11,8
Autres professions	4,6	2,9	1,3	2,2	1,0	45,2
Retraités	10,7	21,4	35,5	24,0	40,5	
Autres sans activité professionnelle	10,5	5,3	3,1	3,7	2,1	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (répertoire national des élus) ; Insee, enquête Emploi 2018.

Champ : France métropolitaine + DOM.

7.2 Part des femmes parmi les élus locaux

Part des femmes parmi les élus locaux au 1er janvier 2019, selon l'âge

en %

Mandats	Âge des élus ^(a)						
	Tous âges	De 18 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	De 60 à 64 ans	65 ans ou plus
Ensemble des mandats	39,1	44,5	45,5	42,7	39,7	36,4	31,3
Conseillers régionaux et territoriaux ^(b)	47,9	45,7	52,7	52,7	50,4	43,5	39,1
Dont : présidents	23,5	-	50,0	25,0	0,0	-	20,0
Conseillers départementaux ^(c)	50,4	51,9	57,6	58,4	58,2	49,9	35,8
Dont : présidents	12,4	-	27,3	22,2	21,1	6,7	4,7
Conseillers communautaires	31,4	43,3	42,7	39,8	34,9	30,7	23,7
Dont : présidents	8,3	9,4	9,8	12,6	11,5	8,8	5,4
Conseillers municipaux ^(c)	40,0	44,5	45,6	42,8	40,2	37,3	32,8
Dont : maires	16,9	20,1	22,2	23,5	19,5	17,0	13,4
1ers adjoints	29,1	31,2	32,9	33,3	31,8	29,9	24,8
2èmes adjoints	37,7	39,0	42,8	40,1	40,2	37,1	32,9
autres adjoints	43,3	47,4	51,2	48,0	45,8	41,6	35,5
autres conseillers	43,1	45,2	46,7	44,5	42,6	40,9	37,8
Dont : Communes de moins de 1 000 habitants	34,5	38,8	38,9	35,7	33,9	31,8	29,1
Communes de 1 000 habitants ou plus	46,8	53,8	54,5	51,5	47,7	43,4	37,0

(a) Âge au 1er janvier.

(b) Y compris Corse, Martinique et Guyane.

(c) Y compris Paris.

Lecture : 39,1 % des élus sont des femmes. Parmi les conseillers régionaux ou territoriaux de 18 à 39 ans, 45,7 % sont des femmes. Il n'y a pas de président de région ou de CTU de 18 à 39 ans.

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (répertoire national des élus).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Part des femmes parmi les maires au 1er janvier 2019, selon leur âge et la taille de la commune

en %

	Âge des maires ^(a)						
	Tous âges	De 18 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	De 60 à 64 ans	65 ans ou plus
Maires	16,9	20,1	22,2	23,5	19,5	17,0	13,4
d'une commune de moins de 500 habitants	18,4	23,6	23,2	24,9	20,7	18,1	15,2
de 500 à 1 000 habitants	16,2	20,4	22,8	21,1	20,1	15,1	13,2
de 1 000 à 3 500 habitants	14,3	14,3	22,0	22,6	18,1	15,1	10,0
de 3 500 à 10 000 habitants	14,5	14,8	18,0	22,7	14,7	18,4	9,8
de 10 000 à 30 000 habitants	15,2	8,6	14,7	25,0	14,1	22,0	10,7
de 30 000 à 100 000 habitants	13,8	7,1	15,4	15,8	13,3	20,0	11,3
de 100 000 habitants ou plus	16,7	100,0	12,5	0,0	14,3	33,3	11,1

Lecture : 16,9 % des maires sont des femmes. La part des femmes parmi les maires de 18 à 39 ans d'une commune de moins de 500 habitants est de 23,6%.

Source : ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (répertoire national des élus).

Champ : France métropolitaine + DOM.